



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

MARDI , LE 6 SEPTEMBRE 2016.

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal, tenue sur le champ en la salle du Conseil, mardi, le 6 septembre 2016 à 20:20 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette et Christine Marion et messieurs les conseillers Pierre Guilbault, Pierre Venne, Réjean Belleville et Michel Picard.

En l'absence de la secrétaire-trésorière, Mme Nancy Bellerose, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marie-Claude Parent, est également présente.

Les membres du Conseil étant tous présents, chacun renonce à l'avis de convocation et l'assemblée peut se tenir conformément à la Loi.

ORDRE DU JOUR

- 01- Constatation du quorum
- 02- Ouverture de l'assemblée
- 03- Adoption de l'ordre du jour
- 04- Fin d'emploi pour l'employé numéro 61-0009
- 05- Remplacement au poste d'inspecteur municipal – Monsieur Gilles Fredette
- 06- Affichage de poste – inspecteur municipal
- 07- Période de questions
- 08- Levée de l'assemblée

01- CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

02- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

03- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du Conseil ;

2016-09-250

Il est proposé par monsieur Pierre Venne et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- FIN D'EMPLOI POUR L'EMPLOYÉ NUMÉRO 61-0009

ATTENDU QUE l'employé numéro 61-0009, ayant le statut de personne salariée à l'essai, ne rencontre pas les attentes et les exigences requises pour le poste qu'il occupe;



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire mettre un terme au contrat de travail de l'employé numéro 61-0009;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-251

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

De mettre fin au contrat de travail de l'employé numéro 61-0009, ayant le statut de personne salarié à l'essai ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

05- **REPLACEMENT AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL – MONSIEUR GILLES FREDETTE**

ATTENDU la fin d'emploi de l'employé numéro 61-0009 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une personne pour effectuer temporairement le remplacement au poste d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE monsieur Gilles Fredette consent à occuper temporairement ce poste, à raison de 3 jours par semaine, au taux de 40\$ de l'heure, jusqu'à l'embauche du nouvel inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-252

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que monsieur Gilles Fredette effectue le remplacement temporaire au poste d'inspecteur municipal, à raison de 3 jours par semaine, au taux de 40\$ de l'heure, jusqu'à l'embauche du nouvel inspecteur municipal;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

06- **AFFICHAGE DE POSTE – INSPECTEUR MUNICIPAL**

ATTENDU la fin d'emploi de l'employé numéro 61-0009 ;

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est par conséquent devenu vacant ;

ATTENDU QUE l'affichage de ce poste se fera par voie électronique;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-253

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale/ secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires afin d'afficher le poste d'inspecteur municipal ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

07- PÉRIODE DE QUESTION

Il y a eu une période de question.

08- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par madame Marthe Blanchette

2016-09-254

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20:30 hre.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière adjointe